



5. 03. 2019

5. 03. 2019



Orléans, le 28 février 2019

La rectrice,
Chancelière des universités

à

Monsieur Michel de Peyret
Secrétaire académique
Sgen-CFDT
10, rue Théophile Naudy
45000 Orléans

Rectorat

Secrétariat Général
DRH/132 /2019

Affaire suivie par
Sébastien Callut
Directeur des ressources
humaines
T 02 38 79 38 72
ce.rectorat
@ac-orleans-tours.fr

21 rue Saint-Étienne
45043 Orléans Cedex 1

Monsieur le secrétaire académique,

J'ai pris connaissance avec attention de votre correspondance du 24 janvier 2019.

En premier lieu, vous évoquez les suites de la commission d'enquête du CHSCTA concernant le fonctionnement de la délégation académique à la formation professionnelle initiale et continue.

Je vous confirme en effet que l'enquête précitée, menée conjointement par plusieurs membres du CHSCTA, a rendu ses conclusions en début d'année civile 2019. Lesdites conclusions ont été présentées à l'ensemble des personnels de la DAFPIC, réunis en assemblée plénière, par le secrétaire du CHSCTA et le conseiller de prévention académique. Cette séance a permis de faire un retour sur les perceptions de chacun des conditions de travail. Des facteurs de tensions mais aussi des leviers ont été repérés pour améliorer le fonctionnement du collectif de travail dans cette délégation. Un travail s'engage sur ces bases. Il est l'affaire de tous les agents et recevra bien entendu l'appui de la direction des ressources humaines. Ce sujet continuera de faire l'objet d'une attention particulière de ma part.

En second lieu, vous abordez la question du courrier adressé aux personnels concernant le dispositif de la GRH de proximité et déplorez n'avoir pas été informé de cela. Je souhaite vous rappeler que les représentants des personnels ont été parmi les premiers acteurs à être informés de la mise en place de cette expérimentation. La question a été abordée en CTA et vous avez été destinataire de la note de cadrage académique rédigée à l'époque.

Le courrier auquel vous faites allusion est à l'attention de l'ensemble des personnels de l'académie et s'inscrit dans le cadre d'un plan légitime de communication en direction de la totalité des agents gérés.

Aucune conclusion ne doit donc être tirée sur la qualité du dialogue social auquel je suis particulièrement attaché.

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie,

Michel DAUMIN